



SR BTP

SYNDICAT DES
RECYCLEURS DU BTP

LIVRE BLANC

à destination des acteurs de la filière des déchets du BTP
Novembre 2015



L'adhérent du Syndicat des recycleurs du BTP est un acteur indépendant de la gestion des déchets du BTP.

L'adhérent du Syndicat des recycleurs du BTP a une volonté forte de préserver l'identité du métier et de le tirer vers le haut.

L'adhérent du Syndicat des recycleurs du BTP dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.



SOMMAIRE

LE SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP EN 10 QUESTIONS-RÉPONSES

UN SYNDICAT DÉDIÉ AU MÉTIER DE LA GESTION DES DÉCHETS DU BTP

1/	Contexte création du Syndicat en 2009	5
2/	Pourquoi un syndicat dédié aux déchets du « BTP » ?	6
3/	Qui sont les adhérents du Syndicat des recycleurs du BTP ?	6
4/	Quelle est la typologie des entreprises ?	7
5/	D'où proviennent les déchets du BTP ?	7
6/	Quelles sont les grandes familles de déchets du BTP ?	8

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP

7/	Description des opérations de traitement des déchets	9
8/	Quels liens avec les acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics ?	10

OBJECTIFS ET MOYENS : QUELS AXES STRATÉGIQUES ET QUELLES MESURES ASSOCIÉES ?

9/	Quels sont les spécificités du Syndicat des recycleurs du BTP ?	11
10/	Quels sont ses leviers d'action ?	12



LE LIVRE BLANC DU SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP

Cette brochure est à destination des acteurs de la filière des déchets du BTP : pouvoirs publics, institutionnels, entreprises du BTP, industriels et fabricants, gestionnaires de déchets, etc. Son but :

- décrire le domaine d'intervention du Syndicat ;*
- présenter les objectifs et la stratégie d'actions à mener envers la filière.*

La création du Syndicat des recycleurs du BTP est issue de la mobilisation des professionnels de la gestion des déchets du BTP et de leur volonté de mettre en place une structure leur permettant d'être informés, soutenus, conseillés afin de mieux suivre les évolutions réglementaires, techniques, économiques et politiques de leur activité.

Le Syndicat des recycleurs du BTP travaille à la mise en place de nouvelles filières de valorisation et à la pérennisation des exutoires existants.

Le Syndicat des recycleurs du BTP constitue pour les professionnels un réseau qui permet l'échange d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques.

Le Syndicat des recycleurs du BTP soutient le développement de nouvelles plates-formes de gestion de déchets du BTP assurant aux professionnels du BTP, producteurs de déchets, un service de proximité de qualité.

Le Syndicat des recycleurs du BTP est partenaire des fabricants de matériaux et développe avec eux la collecte, le tri et la préparation des déchets pour les transformer en matière première secondaire.

Le cœur de métier du Syndicat des recycleurs du BTP, c'est la culture de la valorisation et du recyclage matière.



LE SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP EN 10 QUESTIONS-RÉPONSES

UN SYNDICAT DÉDIÉ AU MÉTIER DE LA GESTION DES DÉCHETS DU BTP

Le recycleur du BTP est un maillon de la chaîne du cycle de vie de la matière. Le Syndicat fédère la profession, avec pour ambition de donner à ce métier émergent « ses lettres de noblesse ».

I/ Contexte de la création du Syndicat en 2009

La prise de conscience générale de produire et consommer durablement pour économiser les ressources et limiter les impacts environnementaux s'est notamment traduite par les textes suivants :

- En France, les préconisations du Grenelle de l'environnement en 2007 - 2008 ont posé les fondements d'une société du recyclage autour de deux principes :
 - diminuer les quantités de déchets produites ;
 - tendre vers plus de valorisation de la matière.
- Au niveau européen, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 fixe un objectif ambitieux de 70 % de valorisation des déchets non dangereux du bâtiment d'ici à 2020, objectif repris dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Les acteurs du recyclage ont identifié les freins pour atteindre ces objectifs et ont mis en avant la nécessité de :

- professionnaliser ce métier émergent en le structurant et le valorisant, et l'engager dans la voie de l'excellence ;
- limiter le « tout enfouissement » ;



- intensifier le maillage d’installations de collecte, tri et valorisation (mécanisées ou non selon la configuration territoriale) sur le territoire ;
- tendre vers plus de valeur ajoutée du métier de recycleur du BTP. Le recycleur prépare la matière première secondaire qui sera réintroduite dans le process de fabrication des matériaux de construction.

2/ Pourquoi un syndicat dédié aux déchets du « BTP » ?

Le Syndicat des recycleurs du BTP est une émanation de la commission environnement et construction durable (CECD) de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), au sein de laquelle siégeaient les recycleurs des déchets du BTP.

Considérant la spécificité de ces déchets (inertes, valorisables ou sources de puissance énergétique) et les quantités en jeu, le traitement des déchets du BTP a été identifié comme étant un métier à part entière et la création d’un syndicat de métier dédié, inexistant jusque-là, est apparue nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux.

3/ Qui sont les adhérents du Syndicat des recycleurs du BTP ?

Les adhérents de l’organisation professionnelle sont des acteurs du BTP, des entreprises qui collectent, trient et recyclent les déchets du BTP :

- des entreprises du bâtiment, principalement des démolisseurs, qui ont développé une activité de recyclage afin d’avoir leur propre exutoire pour les déchets produits, qu’ils soient gravats, déchets triés ou en mélange ;
- des entreprises de travaux publics qui recyclent les déblais inertes majoritairement, créant ainsi leur propre source d’approvisionnement en matériaux ;



- des entreprises de recyclage spécialisées dans les déchets du BTP ou multiactivités.

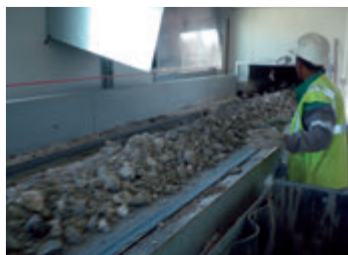
4/ Quelle est la typologie des entreprises ?

Des TPE et PME, indépendantes, de la filière du BTP. Ce sont les premières à s'être mobilisées, il y a une quinzaine d'années, pour offrir une solution de remplacement aux sites illégaux, à l'enfouissement, à l'incinération et aux prestataires « génériques ».

5/ D'où proviennent les déchets du BTP ?

Ce sont les déchets issus des activités du bâtiment et des travaux publics :

- la construction ;
- les opérations de démolition, déconstruction, rénovation et réhabilitation ;
- le désamiantage.



6/ Quelles sont les grandes familles de déchets du BTP ?

DÉCHETS INERTES	DÉCHETS NON DANGEREUX	DÉCHETS DANGEREUX
<ul style="list-style-type: none"> • Terres • Briques, tuiles, céramiques • Enrobés bitumineux • Verre • Ballast • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bois brut non ou faiblement adjuvanté • Plâtre • Métaux ferreux et non ferreux • Plastiques (PVC rigide, polyuréthane, PSE, etc.) • Revêtements de sol : carrelages, sols souples (moquettes et dalles stratifiées) • Laines minérales • Déchets verts • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante friable (flocage, calorifugeage) • Amiante lié (amiante ciment, dalles vinyles) • Terres polluées • Ballast contenant des substances dangereuses • Matériaux bitumineux contenant du goudron • Bois traité (traverses de chemin de fer, poteaux électriques) • Peintures et solvants (plomb ou autre) • Etc.
<p>Déchets faisant l'objet d'une responsabilité élargie du producteur (REP)</p> <ul style="list-style-type: none"> – déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) – déchets d'éléments d'ameublement (DEA) – panneaux photovoltaïques 		

Les différents types de déchets du BTP sont définis à la rubrique 17 de l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.



PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SYNDICAT DES RECYCLEURS DU BTP

Le syndicat peut intervenir à tous les niveaux de la chaîne de valeur, auprès des producteurs ou gestionnaires de déchets du BTP qui ont une philosophie commune : valoriser les déchets, avec pour priorité le recyclage.

7/ Description des opérations de traitement des déchets

- Opérations de collecte (monomatériaux ou en mélange), regroupement et tri :
 - Les entreprises proposent la collecte de déchets :
 - soit par la mise à disposition de bennes sur chantier ;
 - soit par la réception des déchets de chantier sur leurs plates-formes ou déchetteries professionnelles.
 - Elles procèdent ensuite au tri :
 - plates-formes dotées de chaînes mécanisées : pré-tri au sol (manuel et/ou à la pelle) puis tri manuel sur la chaîne ;
 - plates-formes de tri simple : tri manuel au sol assisté ou non par un engin de tri.
- Opérations de recyclage et valorisation :
 - L'entreprise prépare une matière première secondaire.
- Envoi de déchets ultimes, qu'ils soient inertes ou dangereux, en centre de stockage, en incinération ou en remblai de carrières (inertes uniquement).



8/ Quels liens avec les acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics ?

- En aval du métier.
 - Les consommateurs de déchets à fort pouvoir calorifique (PCI) :
 - Les cimentiers qui s'inscrivent dans la boucle de l'économie circulaire, par l'utilisation d'un combustible produit à partir de déchets du BTP, pour la fabrication du ciment mis en œuvre en construction.
 - Les consommateurs de matières premières secondaires :
 - Les industriels et fabricants de matériaux qui intègrent des matières premières secondaires dans la fabrication de leurs produits.
- En amont du métier.
 - Les producteurs de déchets :
 - Les entreprises du BTP qui veulent mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion des déchets : tri sur chantier, envoi des déchets dans les filières de valorisation, etc.
- Des partenaires de la filière dont les activités sont en prise avec le métier et ont un intérêt à être acteurs de son évolution (ex. : fabricants de matériels, bureaux d'études).



OBJECTIFS ET MOYENS : QUELS AXES STRATÉGIQUES ET QUELLES MESURES ASSOCIÉES ?

Promouvoir la déconstruction, le pré-tri, le tri in situ et le recyclage.

Améliorer la valorisation des déchets du BTP.

Tendre vers l'économie circulaire (pour pallier la raréfaction des matières premières).

Avoir une vision sur la filière par le maillage du territoire.

9/ Quels sont les spécificités du Syndicat des recycleurs du BTP ?

- Le SR BTP est référent dans son domaine :
 - par l'expertise de ses adhérents, qui ont un positionnement « industriel » ;
 - par l'implication active des fabricants, qui intègrent le cercle vertueux de l'économie circulaire, avec lesquels le SR BTP mène des actions de recherche et développement ;
 - avec le soutien de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui lui permet de mieux appréhender les besoins des entreprises du bâtiment pour une collecte de leurs déchets qui leur soit parfaitement adaptée.
- Le SR BTP représente l'excellence du métier avec le référentiel QUALI RECYCLE BTP[®], démarche de labellisation dans laquelle s'engagent tous ses adhérents :
 - Il s'assure de la volonté de chaque entreprise de devenir un acteur incontournable de la gestion des déchets du BTP, qui garantit à ses clients un service de collecte irréprochable et des solutions innovantes de tri et de traitement des déchets pour atteindre des taux de valorisation et de recyclage ambitieux.



I0/ Quels sont ses leviers d'action ?

– Les adhérents :

Soutien à la création de plates-formes performantes et au développement des installations existantes en s'appuyant notamment sur :

- le *Guide de conception et de fonctionnement des installations de traitement des déchets du BTP*, qui a pour objectif de :
 - promouvoir le métier ;
 - mieux en faire comprendre les spécificités ;
 - mettre en avant les bonnes pratiques de gestion des déchets (traçabilité, conformité ICPE, etc.) ;
 - faciliter la mise en place de nouvelles capacités et technologies de traitement ;
- les financements de l'Ademe aux études de faisabilité et aux investissements.

Soutien à la montée en compétence : le Syndicat des recycleurs du BTP aide ses adhérents à tendre vers l'excellence du métier en s'appuyant sur :

- QUALI RECYCLE BTP[®], référentiel d'excellence professionnelle dédié aux gestionnaires de déchets du BTP. Ce label engage l'entreprise dans une démarche de progrès qui permet la reconnaissance de son professionnalisme dans la collecte, le tri et le traitement des déchets du BTP et marque sa différenciation par rapport à ses confrères ;



 **QUALI RECYCLE BTP**
Engagement 2020



- une veille réglementaire permettant aux adhérents d'anticiper les nouvelles dispositions susceptibles d'avoir une influence sur le développement de leurs activités et de s'assurer une parfaite conformité avec la législation en vigueur.
- Les donneurs d'ordre et les pouvoirs publics :
 - en contribuant activement aux travaux menés par les ministères, le Syndicat des recycleurs du BTP appuie la position du métier dans la mise en place de la réglementation. Sa bonne représentativité territoriale favorise sa connaissance des problématiques locales et la crédibilité de ses propositions ;
 - en intervenant dans la mise en place du corpus réglementaire, le Syndicat des recycleurs du BTP oriente les décisions visant au développement de nouvelles filières de recyclage des déchets du BTP (dispositions du Code de l'urbanisme ou du Code de l'environnement) ;
 - en participant à la mise en place des plans de prévention et de gestion des déchets du BTP, les adhérents du Syndicat des recycleurs du BTP en territoire conseillent sur la mise en place d'exutoires et le développement de filières adaptées aux problématiques locales.
- Les fédérations professionnelles :

Par son cœur de métier BTP et son association avec la Fédération Française du Bâtiment, le Syndicat des recycleurs du BTP est par nature l'organisation professionnelle référente dans son domaine.



STRATÉGIE	DÉCLINAISON	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement et à la professionnalisation des plates-formes 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de conception et de fonctionnement des installations de traitement des déchets du BTP • Référentiel d'excellence professionnelle QUALI RECYCLE BTP® • Accompagnement et visites des porteurs de projet
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les sites illégaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la concurrence en infraction avec la loi 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux plans de prévention et de gestion des déchets du BTP • Actions de recensement des sites illégaux
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières de recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de recherche et développement • Structurer et pérenniser les filières existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux avec les fabricants de matériaux du BTP en partenariat avec l'Ademe • Partenariats avec les syndicats professionnels des activités concernées (ex. : plâtre, plastiques, isolants, bétons, panneaux de bois, etc.) • Élaboration de guides techniques et de bonnes pratiques (ex. : terres chaulées, bois)
<ul style="list-style-type: none"> • Actions en direction de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur la qualité des matériaux recyclés et rassurer sur la bonne mise en filière des déchets • Inciter à la mise en place des bonnes pratiques dans les appels d'offres 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres en territoire avec les donneurs d'ordre, présentation du métier de recycleur du BTP, description des outils de traçabilité, visites de plates-formes de recyclage



SR BTP, le syndicat dédié au recyclage des déchets du BTP



Syndicat des recycleurs du BTP

9 rue La Pérouse

75784 Paris Cedex 16

Courriel : contact@recycleurs-du-btp.fr

Site Internet : www.recycleurs-du-btp.fr

